

AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, directrice générale, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mardi le 12 novembre 2024 à 19 h 30 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
2024-089

Nature et effets : Le demandeur présente une demande pour subdiviser un terrain construit en deux parties, le lot 1 ayant une largeur de 44.90 mètres, et le lot 2 ayant une largeur de 31.68 mètres avec une superficie de 3251.9 mètres carrés.

Le tableau 6.1 C de l'article 6.1 du règlement de lotissement no 547-23, stipule que la largeur minimale pour un terrain non-desservi situé dans un corridor riverain est de 50 mètres et que la superficie minimale est de 4000 mètres carrés.

Identification du site concerné : 456, rue Principale. Lot 5 728 066

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 24 octobre 2024.

Audrée Pelchat
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Audrée Pelchat, directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, 24 octobre 2024 entre 10h30 et 11h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24 octobre 2024.

Audrée Pelchat
Directrice générale